

Introduction

Marilyne BRICK
Université Laval
Mathilde BARRABAND
UQTR
Juliette BOSSÉ
UQTR

Peut-on, au nom de la liberté de création, s'approprier l'histoire d'autrui ? Y a-t-il des limites éthiques à la création artistique ? Quels désaccords liés aux définitions mêmes de la fonction de l'art cachent les polémiques artistiques ? Crie-t-on trop facilement à la censure ? Ce sont à ces délicates questions et à d'autres que cherchent à répondre les contributions à cet ouvrage de la collection « L'art en procès/Jeunes chercheur·ses ». Il regroupe des études de cas où la production et/ou la diffusion d'œuvres théâtrales, littéraires et photographiques a été source de controverses, voire d'appels à la censure ou de procédures judiciaires. Les affaires réunies ont toutes pris place en France ou au Québec, parfois dans les deux territoires, entre la fin des années 1970 et le début des années 2020. L'objectif a été, à partir de l'analyse du discours entourant ces affaires, de mieux saisir la perception des droits et des devoirs des créateur·rices au Québec et en France, et ce, à l'aune de la réception médiatique et populaire qui a été faite des œuvres. Comme on le verra, la question de la définition de l'art mais aussi celle de son autonomie constituent la trame continue de toutes ces études.

Si les controverses ont suscité ces dernières années une quantité considérable de recherches, celles portant sur l'art n'y ont pas toujours pris la première place. Surtout, les travaux savants en la matière demeurent dispersés ou adoptent volontiers un tour polémique. Dans la continuité du précédent volume de la collection « L'art en procès|Jeunes chercheur·es » initiée par le Laboratoire

L'art en procès¹, et désormais publiée en partenariat avec la Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression, ce collectif entend donner à lire une suite d'études de cas, toutes réalisées par de jeunes chercheuses. L'esprit de la collection est

de ménager un espace commun, tout à la fois un repère et un lieu de débat, où les jeunes chercheurs et chercheuses, mais aussi les créateurs et créatrices, pourront publier leurs travaux et lire ceux de leurs pairs autour d'une même question, celle des droits et des devoirs des artistes, tels qu'on se les figure hier et aujourd'hui, ici et ailleurs, en espérant que ces mises au point diverses et contrastées nous fassent toutes et tous progresser dans une réflexion à la fois passionnante et hautement polarisante².

Toutefois, le présent volume se distingue du précédent sur un point : alors que le premier était résolument pluridisciplinaire, celui-ci trouve au contraire son intérêt dans l'uniformité de la méthode et de la perspective critique épousées. En effet, toutes les affaires ont non seulement été discutées par l'ensemble des autrices, mais toutes ont aussi été étudiées selon la même démarche. En premier lieu, il est apparu nécessaire de reconstituer avec le plus de clarté possible la chronologie des controverses analysées. L'emportement médiatique ne permet pas toujours de stabiliser les bonnes informations relatives au déroulé des faits. Or bien des scandales retomberaient comme des soufflets si les gestes posés par les différent·es acteur·rices étaient restitués dans l'ordre et mis en perspective par un contexte. En somme, une ligne du temps s'est imposée pour chaque affaire. En second lieu, toutes les études se sont attachées à explorer l'écho médiatique de ces affaires. Ceci a supposé de réunir non seulement les interventions dans les médias des parties impliquées mais aussi les articles et chroniques qui en traitaient, parfois aussi le discours citoyen émergeant à l'entour de ces documents

1. Mathilde Barraband, « Avant-propos », dans Mathilde Barraband, Anne-Marie Duquette et Marie-Odile Richard (dir.), *(Dé)limiter la création. Usages et usinages de la liberté d'expression artistique*, Montréal, Laboratoire L'art en procès, « L'art en procès | Jeunes chercheur·es », 2022.

2. *Ibid.*, p. 8.

journalistiques, afin de saisir comment les arguments ont circulé dans ces vastes massifs discursifs, comment ils se sont dichotomisés et comment des clans se sont formés.

Dans l'article qui inaugure le volume, intitulé « La fonction social du théâtre. Étude de la polémique autour de l'affaire *Les fées ont soif* (1978) », Marilyne Brick retrace la genèse de l'affaire entourant la pièce de Denise Boucher, soulignant par le fait même que la polémique ayant pris place en 1978 est, à l'origine, le fruit des rapports houleux liant le Théâtre du Nouveau Monde au Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal. Au-delà d'un conflit sur le rôle des organismes subventionnaires et sur le droit à la création « blasphématoire », l'affaire se révèle être un conflit sur la conception du théâtre et, corollairement, sur sa fonction sociale. Partant d'une prémisse commune, selon laquelle le théâtre peut influencer le comportement et la vision du monde des spectateur·rices, les différentes parties impliquées dans la polémique n'adoptent pas la même définition de ce qu'est cet art de la scène et de ce que devrait être sa fonction sociale.

S'intéressant à une période qui nous est davantage contemporaine, Camille St-Georges se penche sur les enjeux éthiques que soulève le théâtre documentaire, une pratique assez jeune au Québec. Dans son article « Libertés et limites du théâtre documentaire : pour une étude du débat entourant la pièce *Fredy* d'Annabel Soutar (2009-2016) », elle se demande, à partir de la pièce de Soutar ayant fait polémique en 2016, à qui appartient une histoire. Avec *Fredy*, Soutar, notamment connue pour *J'aime Hydro*, s'empare de l'enquête entourant le décès, lors d'une intervention policière à Montréal en 2008, de Fredy Villanueva, un jeune homme de 18 ans d'origine hondurienne. Désirant présenter plusieurs points de vue sur les événements, autant ceux des victimes que des policiers, Soutar met en scène l'histoire du défunt sans l'accord de sa famille.

Ricardo Lamour, comédien et membre du Comité de soutien à la famille Villanueva, s'y oppose, considérant qu'il s'agit d'un manque de respect envers les endeuillé·es. Le conflit réside sur la démarche éthique du théâtre documentaire et sur ce qui prime dans une telle démarche : le souci d'autrui ou la liberté de création ?

La même année, de l'autre côté de l'océan, c'est *Histoire de la violence* d'Édouard Louis qui retient l'attention des médias français. Dans son roman, l'auteur raconte avoir été victime, en 2012, d'une tentative de vol, d'agression sexuelle et de meurtre. Dans « Analyse de la posture littéraire d'Édouard Louis dans le cadre de l'affaire *Histoire de la violence* (2016-2020) », Mélanie Viau explique qu'à la suite de la publication de l'ouvrage en 2016, deux procès ont été intentés : le premier contre Riadh B., le présumé agresseur de l'auteur ; le second contre Édouard Louis et son éditeur accusés par Riadh B. d'atteinte à la vie privée et à la présomption d'innocence. Dans son article, Mélanie Viau s'intéresse à la posture littéraire qu'adopte Édouard Louis dans l'espace public et dans ses textes, l'auteur défendant une conception engagée de la littérature, qui n'est pas sans rappeler celle de Denise Boucher à propos du théâtre. Mélanie Viau se demande si la posture de l'auteur est ambivalente et contradictoire, comme l'ont soutenu certain·es, ou si elle est plutôt le résultat d'une stratégie cohérente de sa part.

Dans « L'affaire *Kanata*. Entre appropriation culturelle et atteinte à la liberté de création (2018) », Caroline Brière revient sur la polémique autour la pièce de théâtre du Québécois Robert Lepage et de la Française Ariane Mnouchkine. Elle rappelle qu'elle fait suite à une première polémique, survenue quelques semaines plus tôt, touchant une production musico-théâtrale de Lepage intitulée *Slāv*, pour laquelle le metteur en scène avait déjà été accusé de s'approprier les cultures d'afro-descendants. Avec *Kanata*, Lepage et Mnouchkine proposaient de relire l'histoire du Canada depuis celles de ses

relations avec les Autochtones, sans toutefois inviter ceux-ci à monter sur les planches ou à participer de façon significative au processus créatif. Accordant une attention particulière aux arguments convoqués par les deux parties impliquées dans le conflit, celui des metteur·euses en scène, qui défendent une liberté de création totale, et celui des communautés autochtones, qui se sentent spoliées de leur histoire, Caroline Brière soutient que l'incompréhension qui plane autour du concept d'appropriation culturelle, que tous·tes n'entendent pas de la même façon, est aux racines de la polémique.

En clôture de ce volume, Juliette Bossé s'intéresse aux arguments convoqués par les différentes parties impliquées à la suite de la publication par « la fille de l'UQAM », comme l'ont surnommée les journalistes, de sa photographie de finissante sur laquelle elle dévoile une partie de sa poitrine. L'autrice s'attache à éclaircir ce qui a fait litige dans cette affaire de 2021 qui a attisé autant l'intérêt des médias que celui du public sur les réseaux sociaux. L'affaire a opposé Hélène Boudreau, étudiante en arts visuels à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), à son établissement d'enseignement supérieur. Dans « Sexe, art et féminisme. Entrecroisement des argumentaires artistique et féministe dans l'affaire l'UQAM contre Boudreau (2021) », Juliette Bossé montre qu'en marge du conflit il y a l'épineuse distinction entre érotisme et pornographie, chacune des parties impliquées dans la polémique ayant une conception singulière de ce qui différencie l'art érotique de la commercialisation pornographique.